

# PERFECTIONNEMENT

## L'homéopathie face à la douleur

Perfectionner sa pratique

### PROGRAMME

La douleur constitue le premier motif de consultation dans les services d'urgences, chez le médecin généraliste, ainsi que dans les pharmacies d'officine.

Traiter une douleur en homéopathie ne s'aborde pas de la même façon qu'en allopathie.

Musculaires, osseuses, nerveuses, sourdes, aiguës, diffuses ou localisées, les douleurs peuvent parfois devenir très handicapantes. Seul un traitement ciblé permettra de se débarrasser sur le long terme de ces maux envahissants.

- Douleurs et... migraines, céphalées de tension
- Douleurs et... rhumatismes
- Douleurs et... maladies dégénératives
- Douleurs et... femme enceinte
- Douleurs et... dysménorrhées

Samedi 29 juin 2024  
Besançon  
9h00-17h00  
150€



Mise à jour du programme : mars 2024

Inscription en ligne sur [ffsh.fr](http://ffsh.fr)  
ou bulletin d'inscription à retourner à l'adresse suivante :  
SMB 72, av du Général Leclerc 94700 Maisons-Alfort

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Profession :  Médecin  Sage-femme

Spécialité :  Médecine générale  Gynécologie/Obstétrique  Pédiatrie  
 Autre : \_\_\_\_\_

Statut :  Libéral(e)  Salarié(e)  Mixte

RPPS : \_\_\_\_\_ Adéli : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Adresse professionnelle : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ email : \_\_\_\_\_

Facturation :  Adresse professionnelle  Adresse personnelle

Autre adresse : \_\_\_\_\_

Cachet professionnel


Si vous n'en avez pas,  
joindre un justificatif professionnel

perf Besançon - 29/06/24

**Titre :** Perfectionnement - L'homéopathie face à la douleur

**Durée :** 7h00

**Tarif :** 150€ journée, repas et pauses inclus. Le prix de la formation comprend : les supports de cours téléchargeables sur le site ffsf.fr, le montant de l'adhésion à la FFSH (fixé à 23€). Possibilité de régler par chèque à l'ordre de la SMB ou par CB en ligne.

**Prise en charge :** La SMB est enregistrée organisme de formation professionnelle sous le n°11 94 08484 94 (ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat) et Datadockée . Ainsi nos formations sont susceptibles d'être prises en charge par les OPCO, le FAFPM... sous réserve de modification des modalités de prise en charge et de vos crédits disponibles. Non éligible au FIF-PL. Éligible au crédit d'impôt. Consulter les barèmes et démarches sur [ffsh.fr/formations/prise en charge](https://ffsh.fr/formations/prise-en-charge).

**Date et lieu :**

• Hôtel de Paris - 33, rue des Granges - 25000 Besançon • samedi 29 juin 2024

**Intervenante :** Dr Annie-Claire Bourneaud, experte en homéopathie.

**Pré-requis :** Être professionnel de santé : médecin, sage-femme. Avoir déjà suivi un premier cycle en homéopathie.

**Objectifs généraux :** Compléter ses connaissances en homéopathie et connaître la démarche et les possibilités de l'homéopathie dans la prise en charge des douleurs.

**Modalités d'évaluation :** Cette formation ne fait l'objet d'aucune évaluation spécifique.

**Méthode et outils :** • Pédagogie interactive avec présentation PowerPoint • Outils de formation continue en ligne (forum, vidéothèque, elearning)  
• Abonnement à la revue des Cahiers au tarif préférentiel, et vente de livres.

**Modalités d'inscription :** Dès réception de la demande, nous vous adressons un contrat ou une convention. L'inscription est validée une fois le contrat ou convention signé(e) par le stagiaire et l'école et est signifiée par email. Inscription possible jusqu'à la veille du début de la formation et dans la limite des places disponibles • Si vous êtes en situation de handicap, [contactez-nous](#).

**Contact :** SMB-FFSH 72, av du Général Leclerc 94700 Maisons-Alfort. 01 56 96 98 27 •  [formations@ffsh.fr](mailto:formations@ffsh.fr)



**Politique des données personnelles :** [Cliquez ici](#)

**Conditions Générales de Ventes**

**Objet et champ d'application :** Toute commande de formation implique l'acceptation des conditions générales de vente.

**Documents contractuels :** Le secrétariat délivre sur demande tout élément administratif utile (attestations de paiement, de présence, facture-convention).

**Prix, facturation et règlement :** Tous nos prix sont indiqués TTC. L'École est exonérée des impôts commerciaux Art 261 du CGI. Les formations de plus de 3 jours sont sujettes à adhésion à l'École, le tarif indiqué comprenant ce prix. Pour être enregistrée, toute inscription doit être accompagnée de son règlement.

**Prise en charge par un organisme gestionnaire agréé :** La demande de prise en charge des frais de formation doit être réalisée par le stagiaire à l'organisme gestionnaire compétent (OPCO, FIF-PL, FAF-PM, selon éligibilité de la formation...). La SMB ne saurait être tenue responsable de la non-prise en charge finale des frais de formation (manque de crédits, absence, manque de signature, revirement de situation des organismes paritaires).

**Conditions d'annulation :** Le stagiaire peut annuler une séance de formation dans la mesure où cette annulation survient 10 jours avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation d'une séance doit être communiquée par e-mail à l'adresse [formations@ffsh.fr](mailto:formations@ffsh.fr). Dans le cas d'une annulation par le stagiaire survenant dans les 10 jours ouvrés et sur une formation uni-journalière, le montant total de l'inscription reste dû. Dans le cas d'une annulation par le stagiaire d'une séance unique sur une formation pluri-journalière, le montant total de l'inscription reste dû. Une séance de rattrapage peut être proposée dans une autre session à titre gracieux.

Dans le cas d'une annulation par le stagiaire d'une formation pluri-journalière, les journées déjà suivies et la séance survenant dans les 10 jours ouvrés restent dues.

La SMB se réserve le droit d'annuler ou déplacer dans le temps ou l'espace une formation selon l'effectif et/ou les contraintes imposées par le calendrier, le lieu des cours, la météo, ou tout autre événement indépendant de sa volonté.

**Loi applicable :** Les Conditions Générales relèvent de la loi française. Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Créteil.

## Questionnaire obligatoire

**Votre parcours :**

- J'ai suivi la Périnat
- J'ai suivi la FIH
- J'ai suivi la FSH
- J'ai suivi une formation dans une autre école
- précisez : .....

**Vous vous formez en homéopathie :**

- A la demande de vos patients
- A la demande de votre employeur
- Pour évoluer professionnellement
- Pour évoluer personnellement
- Autre : .....

**Vos attentes :**

- Des connaissances théoriques
- Des connaissances pratiques
- Connexion avec d'autres professionnels de la santé qui utilisent la thérapie homéopathique
- Temps d'échanges / débat avec les intervenants

**Par quels moyens pédagogiques ?**

- Cours magistral
- Travail en petit groupe
- Travail chez soi modéré
- Travail chez soi important
- Autre : .....

**Votre formation sera réussie si... :** .....

.....

.....

.....

.....

